

- **DIALOGUE AVEC UN ARCHITECTE...**
 - **BÂTIMENT AVENUE VIOLLIER N° 8 A NYON**
Architecte responsable : M. Jacques Suard
-

1. CONCEPTION DU PROJET

. Quels ont été les principaux motifs de l'acceptation de ce mandat ?

M. Suard :

Disposer d'un terrain libre au centre de la ville et en bordure de la plus grande place de Nyon, était un appel trop tentant pour un architecte.

Pour des raisons de sécurité, deux vieux dépôts désaffectés de longue date et sans intérêt, avaient été démolis il y a une dizaine d'années pour faire place à un parking provisoire.

Cette « dent creuse » de la couronne bâtie autour de la place Perdtemps devait être rétablie.

. Quel était le challenge personnel ou global de cette réalisation ?

Un vrai challenge de bâtir un site délicat jouxtant la vénérable maison Richard, monument historique prestigieux.

L'ordre contigu des constructions est imposé le long de l'avenue Viollier, il se retourne sur la rue Perdtemps.

Cet alignement prévoit qu'en cas de démolition de la maison Richard suite à un incendie par exemple, un bâtiment contigu de forme arrondie le remplacerait. Hypothèse peu probable mais dont il fallait tenir compte.

Comment concevoir un bâtiment esthétique avec un grand pignon borgne en attente d'un bâtiment contigu qui remplacerait l'immeuble abritant la bibliothèque communale ?

. Quelle est l'importance du contexte historique de cette réalisation ?

Perdtemps est la grande place en bordure du noyau historique de la ville. De tous temps, elle a été un pôle important où de multiples activités s'y sont déroulées, place d'armes, de sports, de foire ou de cirque, elle est devenue un autre lieu de rassemblement social des temps modernes, un parking !

Autour de cette place se sont développées différentes constructions en rapport étroit avec elle et bénéficiant de son généreux dégagement.

Leur architecture a été particulièrement soignée, notamment l'immeuble Richard du XVII^{ème} siècle, l'hôtel des Alpes du début du XX^{ème} siècle ou leur vis-à-vis place Perdtemps 1 que l'on doit à Ernest Pélichet, père de feu Edgar Pélichet, membre d'honneur de Pro Novioduno. Ce contexte prestigieux impose un bâtiment de bonne tenue.

. Existait-il suffisamment d'informations sur l'historique du bâtiment ?

Les recherches historiques entreprises ont montré que le terrain faisait partie de la propriété Richard et qu'il était occupé par ses dépendances liées avec le bâtiment principal, comme on peut le voir sur une photo datant vraisemblablement de l'entre deux guerres.

Personne ne se doutait que sous le terre-plein le long de l'avenue recouvert d'à peine 50 cm de terre, se trouvaient des vestiges gallo-romains et médiévaux attestant la présence de constructions d'époques successives.

Les murs répondaient à l'orientation de la trame urbaine de Noviodunum.

Les archéologues ont découvert une amphore des pièces de monnaie et surtout une grande pierre moulurée qui aurait appartenu à un édifice important.

. Ces informations ont-elles changé votre conception du bâtiment ?

Le contexte urbanistique a eu plus d'importance que le peu d'informations historiques connues.

. Comment a-t-il été possible d'intégrer votre propre conception dans ce contexte préexistant ?

Le bâtiment a été traité comme tête d'îlot en terminaison de l'ordre contigu descendant l'avenue Viollier. Sa toiture pyramidale et ses 3 façades ajourées confirment cette terminaison. La Municipalité a bien voulu accepter des droits de jour donnant sur le jardin de la bibliothèque communale pour animer ce pignon qui sinon aurait été borgne.

Par contre, en cas de disparition de l'immeuble Richard, il est conçu pour pouvoir accueillir un immeuble en contiguïté en se privant des fenêtres latérales.

Le gabarit légalisé sur l'avenue Viollier de 15 mètres à la corniche, a été respecté.

La possibilité réglementaire de construire en plus combles et surcombles sous un toit à 2 pans, a été écartée au profit de la toiture pyramidale plus discrète à 1 seul niveau fortement mansardé, eu égard à la volumétrie plus modeste des bâtiments voisins.

Pour réduire encore visuellement la hauteur du bâtiment, le 4^{ème} étage est traité totalement différemment des étages inférieurs. La couleur ardoisée de ce dernier étage se retrouve dans la toiture formant un tout répondant aux toits mansardés voisins.

A ses 4 angles, la toiture est posée sur des colonnes dégageant des terrasses appréciées des logements de ce dernier niveau et allégeant la masse du bâtiment.

Si les lignes du bâtiment sont actuelles par contre les matériaux utilisés sont traditionnels en réponse au voisinage de bâtiments anciens. La brique silico-calcaire naturelle, maçonnerie une à une, confère aux façades leur caractère de pérennité.

. Des contraintes écologiques ou non historiques ont-elles joué un rôle dans l'exécution de ce projet ?

Il n'y a pas eu de contrainte écologique particulière, il y en avait assez d'ordre réglementaire de la police des constructions par exemple.

. Quelle est la liberté d'intervention lors de la réalisation d'un tel mandat ?

Le Maître de l'ouvrage, La Mobilière assurances, a rapidement accepté le concept proposé dès que la corniche a été placée à sa hauteur maximum et que le plan offrait toute souplesse d'utilisation. Il a suivi les propositions tant pour l'ardoise en toiture que pour l'escalier central avec marches et paliers en verre, recevant un éclairage zénithal du faîte de la toiture. La liberté de l'architecte dépend souvent de la force de sa persuasion.

2. ASPECTS PRATIQUES

. Lors de la réalisation du chantier, y a-t-il eu des surprises ou des changements de cap ?

Les surprises ont été seulement archéologiques lors du terrassement.

Les changements de cap en cours de réalisation sont coûteux et aléatoires donc à éviter. Par contre, le projet préparé durant plusieurs années a vu plusieurs variantes toutes soigneusement conservées en maquette !

L'évolution a été vers une simplification et sobriété d'expression.

3. JUGEMENT

. Quel jugement final portez-vous sur cette réalisation ?

Elle s'inscrit bien dans le contexte de la place et dans la séquence du développement urbain nyonnais. Je me réjouis de le voir vivre avec ses futurs utilisateurs.

Jacques SUARD
Architecte